



DATES IMPORTANTES À RETENIR ÉVALUATIONS PROFESSIONNELLES 2019

1 février 2019 16 h 00	Date limite d'inscription aux évaluations écrites (#1 et #2) et à l'évaluation orale (#3) ainsi que de la réception des descriptions des projets de travaux pratiques
SUR LE WEB	Formation obligatoire sur la déontologie et les lois & règlements encadrant l'exercice de la profession
3 mai 2019 16 h 00	Date limite de la remise des travaux pratiques pour l'évaluation orale (#3)
4, 5 et 6 juin 2019	Dates de tenue des trois (3) évaluations professionnelles
26 juin 2019	Présentation du corrigé des évaluations écrites
Toute demande de révision des évaluations écrites ou d'une décision du comité des examinateurs doit être adressée par écrit par le candidat au Conseil d'administration dans les soixante (60) jours qui suivent la date de la réception de ses résultats.	
Septembre 2019	Cérémonie de prestation de serment